Commune de
LUC-SUR-MER

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE DES DELIBERATIONS COMMUNICABLES : 05/12/2022

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS DU JEUDI 01 DECEMBRE 2022

Le 1er décembre 2022 à 18 heures 30 minutes, la **Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale** de Luc-Sur-Mer légalement convoquée le 24 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe CHANU**, Maire de Luc-Sur-Mer et Président de la Commission administrative.

Présents : Philippe CHANU, Claudie CRÉNEL, Florence LASKAR, Anne GUILLOU, Dominique FOULEY-DOURDAN, Pascal LECARPENTIER, Martine PATRY, Sylvie STACCHETTI, Pierre-Marie WERLEN, Anne LEGOUX, Christine DURAND

Absents représentés :
Carole FRUGERE (pouvoir à Philippe CHANU)
Michèle ALLIX (pouvoir à Claudie CRÉNEL)
Nelly BOULET-LESAGE (pouvoir à Martine PATRY)
Jean-Marie AGUINET (pouvoir à Anne LEGOUX)

Absents excusés non représentés :
Brigitte WATRIN
Gérard FEUILLET

► Le quorum est atteint.

► A l'unanimité, Mme Anne GUILLOU est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Informations aides diverses

2/ Demandes d'aide

2-1 : Demande d'aide de l'ACSEA - SATC

3/ Modalités invitation repas des anciens 2023

4/ Questions diverses

Il est proposé de rajouter l'ordre du jour les points suivants :

- Cinq demandes d'aide financière

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal du 17 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS AIDES DIVERSES

Mme CRÉNEL informe la commission administrative qu'elle a accordé selon sa délégation de pouvoir les dons suivants :

- 55.50 € pour aider au règlement des frais de l'épicerie solidaire
- 400.00 € pour aider au règlement du salaire d'une assistante maternelle pour les frais de garde d'un enfant
- 59.00 € pour aider au règlement des frais de l'épicerie solidaire

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

2022-019	Demande d'aide de l'ACSEA - SATC

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu une demande de l'ACSEA – Service d'Accompagnement Tutélaire Calvadosien (SATC) pour l'un de nos administrés.

Au regard de sa situation, l'ACSEA – SATC sollicite une aide du CCAS de 200.00 € sous forme de bons alimentaires.

Depuis le 12 novembre 2022, 80 € ont été octroyés à l'intéressé sous forme de bons alimentaires.

Après étude de la demande, la commission administrative :

► ACCEPTE de poursuivre l'attribution de bons alimentaires pour un montant total de 200.00 €

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	**15**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

2022-020	Demande d'aide financière

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu une demande pour le règlement d'une facture d'eau auprès de VEOLIA.

Après étude de la demande, la commission administrative :

► ACCORDE une aide de 200.00 € pour aider au règlement de sa facture d'eau. Celle-ci sera directement versée sur le compte de VEOLIA.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	**15**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

2022-021	Demande d'aide financière

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu une demande pour le règlement d'un loyer et d'un découvert bancaire.

Après étude de la demande, la commission administrative :

► ACCORDE une aide de 600.00 € pour l'aider au règlement du découvert bancaire. Celle-ci sera directement versée sur le compte de l'intéressé.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	**15**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

2022-022	Demande d'aide financière

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu une demande pour le règlement des frais de déménagement.

Après délibération, la commission administrative :

► ACCORDE une aide de 380.00 € pour aider au règlement de la société de déménagement. Celle-ci sera directement versée sur le compte de celle-ci.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	**15**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

2022-023	Demande d'aide financière

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu une demande pour le règlement d'une facture d'eau auprès de VEOLIA.

Au regard du manque de pièces fournies par l'intéressé permettant d'étudier sa situation

Dans ce cadre et après délibération, la commission administrative :

► REFUSE l'aide dans le cadre de la prise en charge de la facture d'eau.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	0
Votes Contre :	**15**
Votes Abstention :	00

2022-024	Demande d'aide financière

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu une demande pour le règlement d'une facture de cantine et d'une aide pour la remise en état d'un logement.

Dans ce cadre et après délibération, la commission administrative :

►ACCORDE une aide de 179.80 € pour le règlement de la facture de cantine. Celle-ci sera directement versée au collège.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	**14**
Votes Contre :	01

► REFUSE l'aide pour la remise en état du logement.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	**00**
Votes Contre :	**15**
Votes Abstention :	00

2022-025	**Modalités invitations repas des anciens 2023**

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative de l'envoi de 667 invitations pour le repas des anciens 2022.

A ce jour, l'invitation est transmise aux personnes âgées de 73 ans et plus.

Parmi ces 667 invitations, 176 personnes ont déclaré être présentes au repas et 127 ont déclaré ne pouvant s'y rendre pour raisons de santé.

Parmi les 176 personnes présentes ne pouvant s'y rendre pour raisons de santé, 9 personnes ont 73 ans et 5 personnes ont 74 ans.

Compte tenu du nombre d'invitations et de difficultés logistiques relatifs au lieu de l'évènement, il est proposé d'élever le seuil d'âge à 75 ans au lieu de 73 ans.

Dans ce cadre et après délibération, la commission administrative :

►PROPOSE d'établir le seuil d'âge à 74 ans en 2023 et 75 ans en 2024.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	**15**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

INFORMATIONS DIVERSES

DEMANDES D'EPICERIE SOLIDAIRE

15 demandes d'épicerie solidaire

BONS THEATRE

4 familles ont pu bénéficier du partenariat avec la compagnie Schizo.

BONS ALIMENTAIRE

- 40 € pour une famille
- 80 € pour une famille
- 80 € pour une famille
- 50 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 80 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 50 € pour une famille

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

- 200 € pour une famille
- 600 € pour une famille

BOURSES SPORT-CULTURE

- 57.50 € pour des cours de gymnastique volontaire de Luc-sur-Mer.
- 125.00 € pour des cours au club de Judo Tatami Lutin
- 57.60 € pour des cours de Théâtre à la Maison des Jeunes et de la Culture.
- 296.00 pour des cours avec l'association Ombres et Lumières
- 192.00 € pour des cours au club de Judo Tatami Lutin
- 80.00 € pour des cours au club de Judo Tatami Lutin.

Une autre demande a été reçue mais n'était pas éligible.

AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

15 demandes d'aides ont été transmises à la Communauté de communes Cœur de Nacre.

4 demandes ont été acceptées (Deux de 74.90 €, Une de 94.90 €, et une autre de 200.00 €)

Les 11 autres demandes seront instruites par la Communauté de communes Cœur de Nacre sur le budget 2023.

COLLECTE POUR « L'OPERATION 1000 COUVERTURE POUR L'UKRAINE »

L'ONG Pompiers Missions Humanitaires et l'association Unit'Secours s'associent afin de réaliser une opération au profit de l'Ukraine.

La collecte organisée en début du conflit avait permis d'acheminer 127 tonnes de produits de première nécessité

En cette fin d'année, les besoins recensés sur place concernent les produits de lutte contre le froid (couvertures, couettes, duvets, radiateurs électriques…)

Le CCAS est sollicité afin d'organiser une opération de collecte sur la commune et de l'acheminer ensuite vers l'un des points de collecte dédiés (Caen, Ifs…) durant le week-end du 9 au 11 décembre.

❖❖❖❖❖

La séance est levée à 20h00

Le Maire,
Philippe CHANU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LUC / MER

Le Secrétaire de séance,
Anne GUILLOU